

**Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 14 août 2018 à 19 h 30 au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège # 1
Monsieur Martin Carrier, conseiller siège # 3
Madame Chantale Gendron, conseillère siège # 4
Madame Martine Côté, conseillère siège # 5
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège # 6

Est absent : Vacant, conseiller siège # 2

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Joël Charest, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jean-Marc Dumont procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30. Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec (article 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 166-18

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Achat de la camionnette de service
Résolution 167-18

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, de procéder à l'achat d'une camionnette de marque Ford modèle F-150 4x4 auprès du concessionnaire Villeneuve Ford de Matane au montant de 37 500 \$ (incluant les taxes) et d'autoriser le maire, Monsieur Jean-Marc Dumont, et le directeur général, Monsieur Joël Charest, à signer tout document, pour et au nom de la Municipalité, utile à cette fin. Cet achat sera financé à même le budget régulier 2018 de la Municipalité, conformément aux prévisions budgétaires adoptées en décembre 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Levée de la réunion
Résolution 168-18

Il est proposé par Madame Chantale Gendron de clore la séance à 19 h 50.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Jean-Marc Dumont, maire

Joël Charest, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire